

MASTER

Mention : Interprète de la musique (fiche nationale)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation musicale : rechercher, créer, identifier et s'approprier les techniques nécessaires à la réalisation, effectuer des recherches sur l'œuvre et son contexte, élaborer un projet artistique, préparer un enregistrement, enrichir son répertoire, se mettre en situation de représentation, être vecteur d'une expression artistique, connaître l'environnement technique lié à sa prestation, se mettre en situation d'enregistrement, connaître l'environnement technique lié à l'enregistrement - Valoriser sa place au sein d'un ensemble - Participer à la promotion de son art - Proposer des démarches partenariales - Construire et développer son parcours professionnel : connaître son corps et prévenir les pathologies, élaborer un projet de production, suivre l'évolution 	<p><i>Compétences transversales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	<p>Les compétences sont évaluées sous forme de récital à la fin de chaque année d'études pour la discipline instrumentale principale ou par présentation de concert(s) en situation professionnelle. Les disciplines complémentaires sont évaluées à partir de travaux d'étude personnels, par assiduité et rendu de notes de synthèse et/ou de mémoires</p> <p>Pour l'accompagnement au piano, le récital comprend l'exécution d'une ou plusieurs œuvres symphoniques choisies par le candidat (durée maximum 12 minutes), la réduction d'orchestre et une courte réduction de chœur, l'exécution d'une partie de clavier d'orchestre, imposée une semaine avant l'examen (avec participation éventuelle d'un chef et travail avec celui-ci), le déchiffrement d'une œuvre instrumentale, concertante ou</p>	<p>Les compétences sont évaluées par voie de contrôle continu et d'épreuves spécifiques. Le niveau est évalué en fin d'études par une ou des épreuves spécifiques récompensées par une qualification avec mention très bien, bien ou assez bien.</p> <p>Les épreuves sont évaluées par un jury prenant en compte les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -capacité à construire une recherche musicale et artistique cohérente -capacité à interagir avec les autres et à intégrer une dynamique de groupe -capacité à écouter les autres, à prendre en compte les remarques et indications et à s'adapter en fonction de ces dernières

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>réglementaire, développer ses compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approcher d'autres esthétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles <p><i>Compétences spécifiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Interpréter la musique en déployant une maîtrise instrumentale, artistique et stylistique parfaite : maîtrise totale de l'instrument, cohérence du discours musical et artistique, parfaite connaissance des styles -Improviser, en particulier pour les organistes -S'adapter à la conduite du spectacle et aux exigences d'un chef, d'un ensemble, d'un projet, s'insérer dans un ensemble instrumental -Elargir son répertoire -Identifier et s'adapter aux réalités professionnelles du métier : préparation physique et mentale, adaptation aux conditions acoustiques du lieu de représentation ou d'enregistrement, travail avec la régie, adaptation aux règles de sécurité, respecter les droits d'auteur et voisins et la réglementation du travail, gestion de sa résistance physique et psychologique, préservation de son intégrité physique 	<p>vocale (suivi ou précédé d'un travail de mise au point), l'exécution d'une ou plusieurs œuvres de musique de chambre ovale et/ou instrumentale choisies par le candidat et jouées avec un ou plusieurs élèves du CNSMDP (durée 15 minutes maximum)</p> <p>Pour la direction d'orchestre, l'évaluation terminale consiste en un concert public en présence du jury. L'épreuve est composée du travail avec l'orchestre, devant le jury, d'une œuvre ou fragment d'une œuvre imposée deux mois avant l'examen suivi de l'exécution du fragment effectivement travaillé par le candidat, de la direction d'une œuvre choisie par le candidat (durée entre 10 et 20 minutes), de la direction d'un accompagnement vocal ou instrumental imposé deux mois avant l'examen, de la direction d'une courte pièce contemporaine imposée deux mois avant l'examen.</p> <p>La procédure d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience se déroule en deux étapes : la phase de recevabilité permet de vérifier que les candidats</p>	<ul style="list-style-type: none"> -capacité à porter un regard critique sur sa propre activité/sa production artistique -cohérence entre le projet d'études et le projet professionnel et avec le parcours antérieur

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	<p>-Mener une recherche d'ordre artistique en s'appuyant sur des méthodes et normes appropriées : Consulter des sources documentaires variés, sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux, place de l'œuvre dans l'histoire de son champ et domaine musical, analyser une partition</p> <p>-Transmettre son art (notes de programme, médiation artistique, enseignement dans tous types d'établissements d'enseignement artistique – associatifs, privés, publics –, dialoguer avec un public sur un spectacle, partager les éléments fondamentaux de sa pratique)</p> <p>-Enrichir la pratique de sa discipline propre : participation à des manifestations culturelles pluridisciplinaires, rencontre avec des artistes d'autres champs musicaux</p> <p>-Enrichir sa culture musicale et son répertoire : élargir son répertoire, travailler l'écoute dans tous ses paramètres (timbre, justesse, etc.), travailler le son collectif, développer son identité artistique</p> <p>-De surcroît, pour la direction d'orchestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diriger un orchestre, y compris dans le domaine managérial - Orchestrer et instrumenter - Planifier et conduire le travail artistique - Diriger les répétitions, puis l'œuvre ainsi préparée dans des situations variées (concerts, autres spectacles vivants, enregistrements) - Initier et porter des projets artistiques au cœur d'un dispositif régional, national et/ou international - Dialoguer, communiquer avec des acteurs de différents secteurs (politiques, culturelles, financiers...) <p>- De surcroît, pour l'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchiffrer, pratiquer le déchiffrage, réduction d'orchestre et de chœur, transposition, accompagnement improvisé, et autres techniques spécifiques d'accompagnement au piano dans sa 	<p>remplissent les conditions légales d'accès. La phase de validation consiste en la rédaction d'un dossier déposé en ligne et en un entretien devant un jury composé de la directrice du Conservatoire ou de son représentant, d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés ainsi que d'un examinateur spécialisé nommé par la directrice du Conservatoire. Le candidat est évalué sur l'examen de son dossier déposé en ligne et l'entretien devant le jury.</p> <p>Chaque ensemble d'enseignements possède une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.</p>	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
	<p>discipline propre (accompagnement au piano, accompagnement vocal ou chef de chant/direction de chant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - De surcroît, pour l'accompagnement au piano, utiliser la technique du clavier d'orchestre - De surcroît, pour chef de chant/direction de chant, accompagner le travail de préparation des chanteurs, notamment la diction lyrique des principales langues étrangères chantées (français, allemand, italien) - De surcroît, pour le chant : <ul style="list-style-type: none"> - Chanter dans les principales langues chantées : français, allemand et italien - Pratiquer la scène - S'insérer dans une pratique musicale collective - De surcroît, pour le jazz et les musiques improvisées : <ul style="list-style-type: none"> - Improviser dans l'idiome jazzistique et autres sur son instrument, en solo comme en collectif - Ecrire, composer et arranger dans l'idiome jazzistique - S'insérer dans un ensemble de jazz en petite ou moyenne formation et en grand orchestre de jazz - Elargir son répertoire aux différents styles, répertoires et pratiques musicales jazzistiques et en connaissant l'histoire du jazz - Interpréter et improviser au piano - De surcroît, pour l'improvisation au clavier : <ul style="list-style-type: none"> - Improviser au piano ou à l'orgue et mettre en œuvre les langages musicaux les plus caractéristiques, les improvisations solo et collective, l'improvisation libre et celle sur des éléments donnés ; écrire et arranger 		